

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

190765

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input checked="" type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricole : 04466			
Société : R.A.M.			
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : RASSY ABDELAZIZ			
Date de naissance : 01/02/1963			
Adresse : Lot. HAMZA N° 113 SIDI MAAROUF CASA			
Tél. : 0620766566 Total des frais engagés : 1200 Dhs			

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	Dr. Abdeihak MOUSSA Néopraticien Physiothérapeute Ostéopathie 119, Bd de Bourgogne - Casablanca Phénicia RDC - Casablanca Tel. 05 22 29 76 97 - 05 22 27 85 61 Fax : 05 22 20 94 41 INSP : 091113860		
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 02/01/2024			
Nom et prénom du malade : RASSY SALAHeddine Age: 60 ans			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input checked="" type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Mafatous alagie			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Le : 02/01/2024
Signature de l'adhérent(e) : *AA SNY*

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.01.24	C 2		300,00	INP: 031113860 Abdelnabi Osteopathe Médecine Physique 219 Bd de la Magne, Résidence Casablanca Phenix 20766 0522278561 Tel 0522278561 0522278561

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

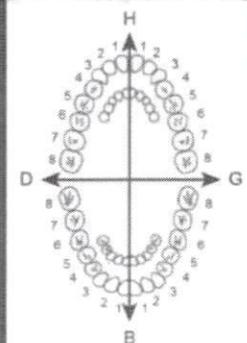
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

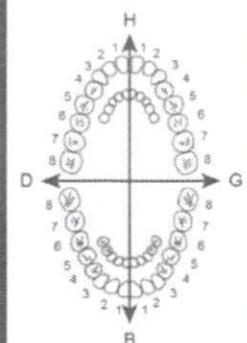
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
ORTHO PODIATECH S.A.R.L Rés. AL MACHRIH 2 Angle Bd. Bourgogne - Rue Hassan Ibnou Hassib - CASABLANCA Tél. : 05 22 27 85 67	02-01-2023					1.800,00

VIOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

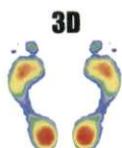
H	
26533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Le Spécialiste du pied



CASABLANCA LE 02/01/2024

RASSY SALAHEDDINE

FACTURE N°03

Une paire de semelles orthopédiques au montant **1200.00dhs**

Mille deux cents dirhams

ORTHO PODIATECH S.A.R.L
Rés. Al. MACHRIK 2
Angle Bd. Bourgogne - Rue Jaâfar
Ibnou Habib - CASABLANCA
Tél. : 05 22 27 85 67

— ORTHOPODIATECH - sarl —

Ang. bd Bourgogne et Rue Ibn Habib , Rés. AlMachrik 2, (en face de la BMCI) Bourgogne - Casablanca - Maroc

📞 +212 5 22 27 85 67 - 📞 +212 6 49 01 40 07

RC : 111349 - IF : 1005388 - Patente : 35602099

✉️ orthopodiatech ✉️ orthopodiatech186@gmail.com

ICE : 0000 2678 00000 75



الدكتور عبد الحق مودن

Docteur Abdelhak MOUDEN

Spécialiste en :

Médecine physique - Ostéopathie

Podologie - Mésothérapie

Traumatologie du Sport

L'auréat de la faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la société Française d'ostéopathie

شارع بوركون - إقامة فينيسيا - الدار البيضاء - الهاتف 119

119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de chaussée - Casablanca

Tél : 05 22 29 76 97 / 05 22 27 85 61

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site Web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 001954857000053 - INP : 091113860

Le 02-01-2024

RASSY Salaheddine

1) une paire de semelles orthopédiques

Pour Metatarsalgie

ORTHO PODIATECH S.A.R.L.

Rés. AL MACHRIK

Angle Bd. Bourgogne - Rue Saâdi

Phnou Hamm - CASABLANCA

Tel. 05 22 27 85 67

Dr. Abdelhak MOUDEN
Médecine physique - Ostéopathie
119, Bd de Bourgogne - Résidence
Phénicia 2DC - Casablanca
Tel. 05 22 29 76 97 / 05 22 27 85 61
Fax : 05 22 20 14 41
INP : 091113860